



La Présidente par intérim



Palaiseau, le 24 novembre 2025

N° 2025-634 /EP/PCA/DG/SG/DAJ

L'ingénieure générale de 1^{ère} classe de
l'armement Laura CHAUBARD
Directrice générale et Présidente du conseil
d'administration de l'Ecole polytechnique par
intérim

à

Monsieur le Président
Association Avenir de la Langue Française
ALF abs Maison de la Vie associative du 12e
181, avenue Daumesnil
75012 - Paris

Affaire suivie par Jérôme Garcia
Direction des affaires juridiques
Téléphone : 01.69.33.34.30
Courriel : jerome.garcia@polytechnique.edu

Lettre recommandée avec AR

OBJET : Non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 - Recours amiable
REF : V/lettres recommandées avec AR du 20 juin 2025 et du 22 octobre 2025

Monsieur le Président,

Par courriers de référence, dont j'accuse par la présente réception, vous attirez mon attention sur les intitulés de certaines formations et sur certaines communications de l'Ecole polytechnique qui feraient mention de termes en langue anglaise pour lesquels l'emploi d'un équivalent français s'imposerait au regard de l'article 11 de la loi du 3 juillet 1996 mentionnée en objet.

En premier lieu, je tenais à vous faire part du fait que la plupart des termes que vous relevez dans vos courriers concernent des formations ou des communications portées par la filiale de formation continue de l'Ecole dénommée l'« Ecole polytechnique Executive Education (EXED) », société de droit privé constituée sous forme de SAS, qui ne me semble pas relever du périmètre de la loi du 3 juillet 1996.

En second lieu, il est important de prendre en considération que l'Ecole polytechnique est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche (elle comprend 23 laboratoires de recherche) qui intervient dans un environnement fortement internationalisé, tant pour ses collaborations de recherche et partenariats pédagogiques, passés avec des partenaires académiques, des organismes de recherche et des industriels, français, européens et étrangers, que pour ses formations qui accueillent plus de 40% d'étudiants étrangers.

Cette forte internationalisation de l'environnement de l'Ecole polytechnique implique que dans les domaines précités, ses activités soient identifiables au même titre que celles de ses concurrents. Ainsi, les termes « blockchain », « data science », « leadership » « business model » sont-ils couramment utilisés par les enseignants-chercheurs et leurs partenaires tant académiques qu'industriels. Ces termes se retrouvent, également comme vous le soulignez, dans les intitulés de certaines formations, essentiellement de Master, qui doivent être lisibles et attractives pour des étudiants étrangers en recherche de formation de spécialisation, dans une concurrence mondiale largement ouverte.

Compte tenu de ces éléments, il me paraît difficile de prendre en compte de façon globale, l'ensemble de vos recommandations. Celles-ci impliquent un examen au cas par cas des communications faites par l'Ecole polytechnique, en fonction de leur objet, du public auquel elles se destinent et des pratiques des partenaires de l'établissement.

Mes services restent à votre disposition pour examiner plus avant de quelle façon il pourrait être possible de répondre à vos préoccupations et à celles de l'Ecole polytechnique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
Pour la Directrice générale et par délégation
Laure FAU
Secrétaire générale